



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20735, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

egger flex/AB (25 Shore)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau pour embouts auditifs pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

Un silicone pour la méthode indirecte de la production des embouts auriculaires.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : egger Otoplastik+Labortechnik GmbH

Rue : Aybühlweg 59

Lieu : 87439 Kempten/Germany

Téléphone : +49 (0)831 58113-20

Téléfax : +49 (0)831 58113-13

Internet : www.egger-labor.com

E-mail : labortechnik@egger-labor.de

1.4. Téléphone d'urgence : +49 (0)89 19240

Giftnotruf München (département toxicologique de la clinique méd. II à Munich)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Contient du polydiméthylsiloxane avec des groupes fonctionnels Matériaux d'obturation et pigment de couleur

Catalyseur complémentaire : complexe de platine.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de malaise, prendre un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la RUBRIQUE Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr : voir paragraphe 7

Protection individuelle : voir paragraphe 8

Evacuation : voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides, des bases, des alcools, des métaux pulvérulents ni des oxydes métalliques (favorise la libération de l'hydrogène).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les bidons d'origine dans un lieu frais et sec, ne pas stocker avec des aliments alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Silicone pour l'audiologie.

Destinée à du personnel qualifié.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les gants de protection doivent être en : NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : Pâte

Couleur : Base : diverse , Catalyseur : transparent

Odeur : caractéristique



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



		Testé selon la méthode
pH-Valeur :	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion :	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non déterminé	
Point d'éclair :	>100 °C	DIN 51755
Inflammabilité		
solide :	non applicable	
gaz :	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :	non déterminé	
Température d'inflammation :	>400 °C	DIN 51794
Température d'auto-inflammabilité		
solide :	non applicable	
gaz :	non applicable	
Température de décomposition :	>180 °C	
Propriétés comburantes		
Pression de vapeur (à 20 °C) :	<10 hPa	
Densité (à 20 °C) :	1,1 g/cm ³	DIN 5157
Hydrosolubilité :	insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage :	non déterminé	
Viscosité dynamique (à 23 °C) :	150000-2100000 mPa·s	BROOKFIELD
Densité de vapeur :	non déterminé	
Taux d'évaporation :	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en solide : non déterminé

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acides, bases, alcools, métaux pulvérulents ou oxydes métalliques par libération d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Températures > 150 °C.

10.5. Matières incompatibles

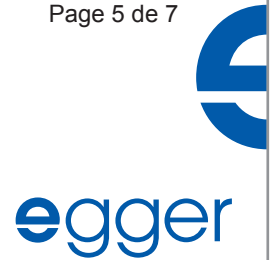
Aucune information disponible.



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, de l'hydrogène se forme. En présence d'air, d'infimes quantités de formaldéhyde dues à la décomposition oxydative peuvent se former à des températures supérieures à env. 150 °C.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

On ne dispose d'aucune donnée toxicologique pour le produit. La DL (oral, rat) découverte pour des produits de composition similaire est >5000 mg/kg.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas : Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

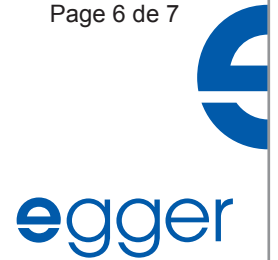
Le produit n'a pas été testé.



Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage : Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Nom commercial : egger flex/AB (25 Shore)**

REF: 20725, 20801

Date d'impression : 04.09.2017 Date de révision : 04.09.2017



RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer : 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D) : - - sans danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service

LC50 : Lethal concentration, 50%

LD50 : Lethal dose, 50%

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)